

Comité Exécutif

Projet de procès-verbal

Vendredi 6 juin 2025 (14h00 – 16h00 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion B), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (28.03.25) : Approuvés

Présentation

Points d'action

- **État d'avancement des décisions prises lors de la réunion précédente : pour information**
- Planification des réunions :
 - Le Secrétariat procédera à l'organisation de réunions, dans un format hybride, en septembre 2025, à Gran Canaria (Espagne), y compris une réunion conjointe de l'Assemblée générale avec le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques.
 - Planification des réunions du 16 au 18 septembre 2025 à Gran Canaria en cours
- Représentation extérieure :
 - Le Secrétariat fera circuler une proposition de mandat pour les réunions Inter-Conseils Consultatifs de 8 et 9 avril 2025 par procédure écrite.
 - Mandat approuvé le 4 avril 2025

Javier Ojeda (FEAP) a rappelé que le Conseil Consultatif de l'Aquaculture (CCA) tiendra une réunion en ligne, le 16 septembre 2025, dans le cadre de son assemblée générale. M. Ojeda a demandé s'il était possible d'éviter un chevauchement des dates des réunions, afin de favoriser la participation des membres communs.

Le Secrétaire Général a répondu que la question avait été évoquée avec les Secrétariats du CCA et du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP). La réunion conjointe du MAC et du CCRUP devant durer presque toute la journée, il serait difficile d'éviter un chevauchement avec la réunion du CCA. Le Secrétaire Général s'est engagé à rediscuter de cette question avec le Secrétariat du CCA.

Stratégie pour l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche

- **Présentation de la préparation de la prochaine communication par Fernando Andresen Guimarães (Directeur, MARE B), y compris :**
 - Chaînes de valeur et commerce durables



- Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
- Contribution au marché des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable

Fernando Andresen Guimarães (DG MARE) a attiré l'attention sur le nouvel environnement géopolitique et sur la nécessité d'explorer les opportunités pour l'UE. Au niveau multilatéral, la dynamique a changé avec l'émergence d'un groupe d'acteurs plus virulents qui sont devenus de plus en plus critiques à l'égard de l'UE. Ces évolutions se sont produites sur fond d'invasion russe en Ukraine, qui constitue un contexte accessoire mais important. Outre la Russie, d'autres États ont eu un impact sur la dynamique de changement.

M. Guimarães a souligné que l'engagement multilatéral dans la gouvernance des océans et la pêche restait une priorité, comme le souligne la lettre de mission du commissaire Kadis. Le Pacte européen pour les océans a été adopté et, dès lors, l'accent sera mis sur sa mise en œuvre et sur les aspects liés à la dimension extérieure. La lettre de mission prévoit également l'élaboration d'une nouvelle approche stratégique pour l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche, sous la forme d'une communication de la Commission dont la publication est prévue en 2026. La Commission lancera également une nouvelle génération d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable. Le directeur a encouragé le MAC à apporter sa contribution aux initiatives mentionnées.

M. Guimarães a souligné que, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2025, la politique de la pêche serait un sujet clé, y compris les échanges sur les chaînes de valeur durables des produits de la pêche et de l'aquaculture. Lors de la conférence, la Commission européenne présentera le Pacte européen pour les océans. Du côté de l'UE, l'objectif serait de continuer à faire progresser les partenariats océaniques et de promouvoir l'entrée en vigueur de l'Accord portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). D'importants enjeux liés à la politique des océans et de la pêche ont également été abordés lors des récentes réunions du G7 et du G20. Le Directeur a souligné que la première phase de l'Accord sur les subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce était sur le point d'atteindre le nombre nécessaire de ratifications pour son entrée en vigueur. Il a exprimé l'espoir qu'un accord sur une deuxième phase complète de l'accord soit conclu. L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et l'Accord sur les stocks de poissons restent des priorités.

En ce qui concerne les chaînes de valeur et le commerce durables, M. Guimarães a rappelé que le marché de l'UE dépendait largement des importations. Par conséquent, même si la stabilité est cruciale, il est également important de prendre en compte la durabilité des importations, une question de plus en plus préoccupante. Le Directeur a affirmé qu'il était nécessaire de renforcer la durabilité des régimes d'importation de l'UE. Ceux-ci sont également complétés par d'autres instruments, tels que la directive sur le devoir de vigilance, le règlement sur le travail forcé et les dispositions relatives au travail et à l'environnement dans les accords de libre-échange. La Commission envisage également la mise en place de critères de durabilité dans le cadre du régime des contingents tarifaires autonomes. L'objectif serait de parvenir à une meilleure égalité des conditions de concurrence pour la flotte de l'UE, qui est soumise à des exigences strictes en matière de durabilité. Pour garantir la sécurité alimentaire, il est important d'envisager des approvisionnements réguliers, une diversification et une réduction de la dépendance pour les produits de base essentiels, tout en encourageant une pêche européenne durable et la croissance durable de l'aquaculture de l'UE.



M. Guimarães a remercié les membres pour leurs avis sur l'intégration potentielle de critères de durabilité dans le régime des contingents tarifaires autonomes. Selon lui, dans le contexte du régime, la durabilité doit être prise en compte, tout en reconnaissant la valeur ajoutée du régime pour l'économie et les opérateurs de l'UE. L'objectif est de respecter les trois piliers de la durabilité, tout en respectant les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Une consultation publique sur le sujet sera ouverte jusqu'au 3 juillet 2025.

M. Guimarães a expliqué que la révision du règlement 1026/2012 concernant certaines mesures aux fins de la conservation des ressources halieutiques à l'égard des pays autorisant la pêche non durable fera l'objet d'un accord politique entre les colégislateurs peu après. Selon lui, ce règlement a joué un rôle clé pour lutter contre les pratiques de pêche non durables des pays tiers. La révision législative apportera plus de clarté sur l'utilisation des mesures commerciales, couvrant tous les bassins maritimes et tous les stocks, y compris les zones relevant des organisations régionales de gestion des pêches. L'objectif de la Commission est de collaborer au niveau international pour promouvoir une bonne gestion et lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). La Commission veillera également à la compatibilité de l'instrument avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

M. Guimarães a indiqué que les sanctions imposées par l'UE à la Russie en raison de l'offensive armée contre l'Ukraine avaient un impact sur le marché. Le Directeur a exprimé sa déception vis-à-vis des droits de douane imposés par les États-Unis, qui ont un impact négatif sur l'ensemble du système international. La Commission poursuivra sa recherche d'une solution négociée avec les États-Unis, tout en se tenant prête à appliquer des contre-mesures. En outre, la Commission s'efforce de finaliser des accords de libre-échange avec divers pays intéressés. Dans les négociations avec l'Inde, il existe une faille concernant les dispositions liées à la durabilité, mais il a exprimé l'espoir que ce point serait en mesure d'être résolu. Les négociations avec les pays de l'ANASE, notamment l'Indonésie, la Thaïlande et les Philippines, progressent, même s'il reste des problèmes liés à la pêche INN, à l'accès au marché pour les produits du thon, aux quotas d'accès au marché et aux règles d'origine. Il se félicite de la contribution du MAC sur les questions décrites.

M. Guimarães a souligné que la lutte contre la pêche INN reste une priorité pour la Commission. Plusieurs échanges sont en cours avec des pays tiers sur des questions liées à la pêche INN, conformément au mandat visant à maintenir le leadership de l'UE dans cette lutte et à maintenir une approche de tolérance zéro, y compris par l'utilisation de « cartons jaunes » et « cartons rouges ». Le Directeur a rappelé que, suite à la récente révision du Règlement relatif au Contrôle des pêches, à partir du 10 janvier 2026, les opérateurs et les autorités de l'UE seront tenus d'utiliser le système informatique CATCH. Selon lui, le nouveau système permettra de renforcer l'égalité des conditions de concurrence, d'empêcher la documentation frauduleuse et de faciliter la traçabilité. Il a indiqué que la Commission travaillait avec les pays tiers pour promouvoir l'interopérabilité, en particulier avec les principaux partenaires commerciaux. Il a encouragé les membres à encourager l'utilisation du système CATCH dans leurs circonscriptions.

M. Guimarães a souligné les efforts visant à accroître la transparence et la résilience de la prochaine génération d'accords de partenariat durable dans le domaine de la pêche. Le Directeur s'est félicité de la contribution apportée à ces efforts. Il a rappelé que ces accords représentent un total de 9 % des captures



de l'UE, soit 24 % des espèces hautement migratoires. Il était donc important de rendre ces accords encore plus dynamiques et stratégiques.

- **Échange de points de vue**

Guus Pastoor (AIPCE) a attiré l'attention sur la forte dépendance du marché de l'UE vis-à-vis des pays tiers. Sur les 12 millions de tonnes de produits de la pêche et de l'aquaculture consommés chaque année dans l'UE, 4 millions de tonnes proviennent de la production de l'UE, dont seulement 1 million de tonnes de l'aquaculture de l'UE. M. Pastoor a exprimé son soutien à l'ambition d'augmenter le taux d'autosuffisance de l'UE, mais a déclaré qu'il fallait être réaliste. La consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture augmente dans le monde entier, tandis que la population devrait également croître. Par conséquent, le taux d'autosuffisance de l'UE devrait diminuer.

M. Pastoor s'est interrogé sur la manière dont la production aquacole pourrait être stimulée dans l'UE. Il a demandé des informations sur la quantité de captures effectuées par la flotte de l'UE dans les eaux des pays tiers qui reviennent sur le marché de l'UE. En ce qui concerne l'introduction potentielle de critères de durabilité dans le cadre du régime des contingents tarifaires autonomes, il estime que l'accent devrait être mis sur les « points chauds », étant donné qu'une quantité non négligeable d'importations provient de pays dotés de bons systèmes de gestion des pêches.

Fernando Andresen Guimarães (DG MARE) a reconnu que l'autosuffisance totale ne serait pas possible, mais a déclaré que des efforts devraient être faits pour réduire la dépendance à l'égard d'un petit nombre de fournisseurs. Selon lui, il est important de diversifier les fournisseurs, en particulier dans un environnement international qui fait face à des conflits. M. Guimarães a assuré qu'il était nécessaire de veiller à ce que la production et les importations de l'UE soient durables, notamment en garantissant un approvisionnement durable. Le Directeur a souligné que la politique de l'UE en matière de pêche INN se concentrait sur les « points chauds », mais il a ajouté qu'il était nécessaire d'aller plus loin. En ce qui concerne la quantité de captures provenant d'activités menées dans les eaux de pays tiers, il a ajouté que cette question serait abordée dans la prochaine génération d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable.

Luis Molledo (DG MARE) a attiré l'attention sur l'importance de ce nouveau moment politique, avec l'arrivée d'un nouveau collège de commissaires et d'un nouveau Parlement européen. La Commission a été mandatée pour développer une nouvelle génération d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable, ce qui signifie qu'il est important de prendre en considération la relation entre les débarquements, les importations et l'approvisionnement du marché de l'UE. M. Molledo a exprimé sa volonté de recevoir des contributions sur la manière de garantir qu'une plus grande partie de l'offre des accords atteigne le marché de l'UE.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a salué l'accent mis sur la durabilité pour les pêcheurs, mais a ajouté qu'il devrait également s'agir de la durabilité pour les communautés de pêche côtières. M. Murphy a attiré l'attention sur les différents défis auxquels chaque pays est confronté et sur les différences dans l'attribution des quotas au sein de l'UE. La flotte est passée de 400 à 140 navires de pêche. Il a souligné l'importance d'un avenir viable pour les pêcheurs et de la mobilisation des jeunes générations.



Fernando Andresen Guimarães (DG MARE) a convenu qu'il était important d'assurer la durabilité des communautés côtières, en particulier dans le contexte de la compétitivité de l'économie bleue de l'UE. M. Guimarães a souligné que ces questions étaient primordiales dans le cadre du Pacte européen pour les océans et que la Commission continuerait à travailler dans cette direction.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a félicité la Commission européenne pour l'adoption du Pacte européen pour les océans. Mme Vulperhorst a exprimé son soutien à la mise en place de critères de durabilité dans le cadre du régime des contingents tarifaires autonomes, ajoutant que, bien qu'il existe un approvisionnement à partir de sources durables, ce n'est pas toujours le cas. Mme Vulperhorst a affirmé que les États membres devaient améliorer leur contrôle des importations et mettre un terme aux importations illégales et à haut risque. Elle a souhaité savoir si la Commission prévoyait un cadre plus holistique quant à la durabilité des importations, d'autant plus que le cadre pour le système alimentaire durable stagne.

Fernando Andresen Guimarães (DG MARE) a attiré l'attention sur les travaux en cours concernant une stratégie pour l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche. M. Guimarães a ajouté qu'il existait une vision claire des outils existants.

Luis Molledo (DG MARE) a déclaré que, bien que la Commission ne cherche pas à établir un cadre global, plusieurs instruments fonctionnent de concert, notamment le Règlement INN, les dispositions relatives à la durabilité des accords de libre-échange, la directive sur le devoir de vigilance et l'initiative visant à introduire des critères de durabilité dans le cadre du régime des contingents tarifaires autonomes. M. Molledo a ajouté qu'il était également nécessaire de tenir compte des contraintes imposées par l'Organisation mondiale du commerce.

Janne Posti (Conxemar) a souhaité savoir si la Commission allait lancer une consultation publique sur la stratégie envisagée pour l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche.

Fernando Andresen Guimarães (DG MARE) a répondu qu'un appel à contribution serait publié prochainement. Il y aura plusieurs occasions de fournir des informations jusqu'à la publication de la communication en 2026.

Aodh O'Donnell (Irish Fish Producers Organisation) a félicité la Direction B pour les efforts déployés pour lutter contre les pratiques non durables des pays tiers, qui, en raison de la surpêche et de l'inflation des quotas, nuisent à la durabilité des stocks. M. O'Donnell a donné l'exemple des stocks partagés de maquereaux. Il a affirmé qu'en raison de l'importance économique et sociale de cette question, des mesures commerciales étaient nécessaires pour protéger les intérêts de l'Irlande et des autres États côtiers.

Daniel Voces (Europêche) a remercié M. Guimarães pour son travail sur la stratégie d'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche, en particulier dans le contexte des enjeux actuels en matière d'autosuffisance. M. Voces a soutenu qu'il était nécessaire de tenir compte de la compétitivité de la flotte de l'UE ainsi que de l'optimisation des accords de partenariat dans la pêche durable.

En ce qui concerne la proposition de transposer l'accord BBNJ, mentionné dans le Pacte européen des pêches, M. Voces a attiré l'attention sur le « principe de non-remise en cause », précisant qu'il était



nécessaire de travailler avec les cadres existants, y compris les organisations régionales des pêches, afin d'éviter les conflits et la perte de connaissances.

En ce qui concerne l'Accord sur les subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce, M. Voces s'est demandé s'il était réaliste d'espérer un accord sur la deuxième phase, compte tenu de la différence d'approche des autorités américaines. Il a souhaité savoir si la Commission poursuivra la transposition de la première phase de l'accord dans les lois de l'UE.

M. Voces a salué la révision du règlement 1026/2012. Il a souhaité savoir si le règlement ne sera utilisé que pour les zones de pêche de l'océan Atlantique ou s'il pourrait être utilisé dans d'autres eaux, par exemple la mer Méditerranée.

Fernando Andresen Guimarães (DG MARE) a expliqué que le règlement 1026/2012 était applicable à tous les bassins maritimes et à tous les stocks de poissons, et pas seulement à l'océan Atlantique. En ce qui concerne la relation entre l'accord BBNJ et les organisations régionales de gestion des pêches, M. Guimarães a souligné que ces organisations constituent une base solide pour la mise en œuvre de l'accord, de sorte que le respect du « principe de non-remise en cause » est clair pour la Commission.

En ce qui concerne l'Accord sur les subventions à la pêche, M. Guimarães a répondu que la Commission était prête à transposer la première phase dans la législation de l'UE, dès que l'accord entrera en vigueur. Pour ce qui est de la deuxième phase, le Directeur a déclaré qu'un accord avait été sur le point d'être conclu, mais qu'une partie avait rompu le consensus. Le texte proposé par le Président concernant ces discussions était acceptable dans la plupart des cas pour l'UE et pour de nombreuses autres parties. Bien que de nombreux facteurs entrent en jeu, la Commission reste impliquée.

Javier Ojeda (FEAP) a affirmé que le faible taux d'autosuffisance de l'UE ne changerait pas à court ou à long terme. M. Ojeda a affirmé que le principal problème qui touche les importations est l'impact sur les prix et la durabilité de la production de l'UE. Le secteur de l'aquaculture souhaite produire davantage dans l'UE. Il a ajouté que, tant qu'il y a une égalité des conditions de concurrence, le secteur de l'UE n'aurait pas de problème avec les importations.

Fernando Andresen Guimarães (DG MARE) a souligné que l'aquaculture était au cœur du Pacte européen pour les océans, car la croissance du secteur aquacole de l'UE est essentielle pour répondre à plusieurs défis.

Javier Ojeda (FEAP) a indiqué qu'il n'était pas entièrement satisfait du Pacte européen pour les océans. Selon lui, plusieurs options ont été écartées.

Fernando Andresen Guimarães (DG MARE) a répondu que le Pacte européen pour les océans était un cadre, mais que plusieurs actions seraient encore nécessaires. Il s'est dit prêt à recevoir les commentaires du MAC.

- **Voie à suivre**

Le Secrétaire Général a suggéré, comme voie à suivre, d'attendre l'appel à contribution de la Commission. Une fois l'appel publié, le Secrétariat diffusera un questionnaire afin de recueillir les commentaires des



membres. L'objectif serait que le Groupe de Travail concerné se penche sur un projet d'avis lors des réunions de septembre 2025.

Groupes de Travail

• Rapport sur le Groupe de Travail 1

Le Secrétaire Général a indiqué que, lors de la réunion du 5 juin 2025 du Groupe de Travail 1 :

- Un représentant de MARE A4 a fait le point sur le développement de l'outil de durabilité volontaire pour les produits de la pêche, qui passera à la phase de test bêta.
- La dernière édition du rapport économique sur l'aquaculture a été présentée par le Président du Groupe de Travail d'Experts en charge. Le Groupe de Travail va formuler un avis sur les Termes de Référence de la prochaine édition du rapport.
- Les membres ont examiné le projet d'avis sur les suggestions relatives au prochain programme de travail de l'EUMOFA. Étant donné qu'il reste des points en suspens, le Groupe de Travail engagera une procédure écrite.
- Suite à la réunion de mars 2025 et à deux procédures écrites, les membres ont à nouveau examiné un projet d'avis sur l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche. Étant donné qu'il y a encore des points en suspens, le Groupe de Travail procédera à une procédure écrite urgente.

• Rapport sur le Groupe de Travail 2

Pierre Commère (AIPCE) a rapporté que, lors de la réunion du 6 juin 2025 du Groupe de Travail 2 :

- Les représentants du MARE B3 ont fait le point sur les dernières évolutions commerciales, notamment sur la négociation d'accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Thaïlande, l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec le Mercosur et l'impact des nouveaux tarifs douaniers des États-Unis. Les représentants ont également fait le point sur la consultation publique relative à l'intégration potentielle de critères de durabilité dans le régime des contingents tarifaires autonomes.
- Un représentant de MARE B3 a fourni des informations sur le mandat de l'UE pour la prochaine session du sous-comité de la FAO sur le commerce du poisson. Le Secrétariat assurera le suivi avec MARE B3 pour obtenir des informations supplémentaires. Le Secrétariat fera également circuler un questionnaire afin de recueillir des informations en vue d'un avis futur sur la question.
- Laure Guillevic (WWF) a présenté les résultats du projet Fish-X, en se concentrant particulièrement sur les éléments relatifs à la traçabilité.
- Les représentants de MARE B4 ont donné un aperçu des procédures et dialogues existants avec les pays tiers sur la pêche INN. Ils ont également fait le point sur la mise en œuvre du système informatique CATCH.



- En guise de questions diverses, un représentant de MARE D4 a fait le point sur l'étude relative aux systèmes de traçabilité réalisables et aux procédures pour les produits de la pêche et de l'aquaculture préparés et conservés.

- **Rapport sur le Groupe de Travail 3**

Le Secrétaire Général a indiqué que, lors de la réunion du 5 juin 2025 du Groupe de Travail 3 :

- Un expert de l'EUMOFA a présenté une étude sur les défis posés par les produits de l'aquaculture dans les points de vente alimentaires, qui découle d'une recommandation du MAC.
- Un représentant d'Eurofish a fait une présentation sur la valorisation des flux secondaires et des déchets des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Les membres ont examiné le projet d'avis sur la future « Vision pour la pêche européenne à l'horizon 2040 ». Étant donné qu'il reste des points en suspens, le Groupe de Travail engagera une procédure écrite d'urgence.
- Les membres ont examiné le projet d'avis sur la proposition législative relative à la protection des animaux en cours de transport. Comme il y a encore des points en suspens, le Groupe de Travail engagera une procédure écrite d'urgence.

Représentation extérieure

- **Compte-rendu des réunions suivantes :**

- **Réunion Inter-CC avec la DG MARE (8 & 9 avril 2025) par Christine Absil (Vice-présidente) et Pedro Reis Santos (Secrétaire Général).**

Le Secrétaire Général a rappelé que, lors de la réunion Inter-CC des 8 et 9 avril 2025, le MAC était représenté par Christine Absil (Vice-présidente), Benoît Thomassen (Président du Groupe de Travail 3) et lui-même. Lors de cette réunion, une table ronde a été organisée sur la « Vision pour la pêche européenne à l'horizon 2040 » avec le commissaire Kadis. Le Président a fait une intervention conformément au mandat précédemment convenu par le Comité Exécutif.

La réunion Inter-CC a inclus un dialogue avec la DG MARE sur des sujets clés liés à la Politique Commune de la Pêche. Tout d'abord, il y a eu un échange sur les autres politiques ayant un impact sur la Politique Commune de la Pêche. Lors de la réunion, le Secrétaire Général, sur la base de divers avis précédemment adoptés par le MAC, a attiré l'attention sur des questions liées à la politique alimentaire, à la politique agricole commune, au commerce, à la compétitivité, au règlement sur le travail forcé, à la directive sur le devoir de vigilance, ainsi qu'à l'étiquetage et aux règles de consommation.

Ensuite, un échange a eu lieu sur l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche. Lors de cette réunion, le Secrétaire Général, sur la base du projet d'avis sur l'évaluation, a attiré l'attention sur diverses questions, notamment le respect des trois piliers de la durabilité, le niveau de vie équitable, l'approvisionnement,



l'information aux consommateurs, les Organisations de Producteurs, l'engagement des parties prenantes, et les règles de contrôle de la pêche.

Troisièmement, un échange a eu lieu sur le Pacte européen pour les océans. Lors de la réunion, le Secrétaire Général, sur la base du mandat précédemment approuvé par le Comité Exécutif pour le dialogue de haut niveau avec le Commissaire, a attiré l'attention sur les questions relatives à la Politique Commune de Pêche et à l'Organisation Commune des Marchés, à la biodiversité et aux règles de contrôle de la pêche.

La réunion Inter-CC comprenait également un dialogue avec la DGMARE sur l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche, y compris une mise à jour sur la nouvelle génération d'accords de partenariat durable dans le domaine de la pêche. Lors de la réunion, le Secrétaire Général a fait une intervention axée sur les accords, la lutte contre la pêche INN et le commerce, conformément au mandat convenu précédemment par le Comité Exécutif.

- **Observatoire européen de la chaîne agroalimentaire (11 avril 2025) par Pedro Reis Santos (Secrétaire Général)**

Le Secrétaire Général a rappelé que le MAC est observateur à l'Observatoire européen de la chaîne agroalimentaire et qu'il a participé à la réunion du 11 avril 2025. Les thèmes abordés comprenaient le suivi de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, y compris les indices de coûts pour les agriculteurs, les méthodologies de calcul des indices de coûts - le cas des pommes et des céréales, et la promotion de la transparence du marché en rendant les données sur la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire accessibles au public - l'accent étant mis sur les engrais. Par conséquent, la réunion n'a pas abordé de sujets présentant un intérêt direct pour le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture.

- **Conseil consultatif et 20ème anniversaire de l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (23 & 24 avril 2025) par Daniel Voces (Représentant), Guus Pastoor (Représentant adjoint) et Pedro Reis Santos (Secrétaire Général)**

Le Secrétaire Général a rappelé que le MAC est membre du conseil consultatif de l'Agence Européenne de Contrôles des Pêches (AECF). Daniel Voces (Europêche) est le représentant principal, tandis que Guus Pastoor (AIPCE) est le représentant adjoint.

Le Secrétaire Général a indiqué que le représentant principal et lui-même ont assisté à la réunion du 23 avril 2025 du Conseil consultatif de l'AECF. Lors de cette réunion, M. Voces a fait le point sur les récents travaux du MAC liés au contrôle des pêches, notamment les recommandations récemment adoptées sur l'information aux consommateurs, la traçabilité des produits frais et congelés, et le rapport économique annuel sur la flotte de pêche. M. Voces a également fourni des informations sur les avis à venir, notamment sur la pêche INN dans les Régions Ultrapériphériques, et sur la mise en œuvre des contrôles à l'importation dans les États membres.

Le Secrétaire Général a également indiqué que le représentant principal, le représentant adjoint et lui-même ont assisté à la cérémonie du 20ème anniversaire de l'AECF le 24 avril 2025. L'événement comprenait une



visite des navires de patrouille en mer de l'agence, plusieurs discours de haut niveau et une table ronde intitulée « Le contrôle des pêches en Europe dans les 20 prochaines années et le rôle de l'AIECP ».

- **Journée européenne de la mer (21-23 mai 2025) par Yobana Bermúdez (Présidente) et Pedro Reis Santos (Secrétaire Général)**

Le Secrétaire Général a indiqué que, les 22 et 23 mai 2025, il a assisté à la Journée européenne de la mer. Dans ce contexte, il a assisté à des échanges sur la pêche et les océans, à l'atelier « 20 ans de Conseils Consultatifs - l'expertise des parties prenantes pour le Pacte sur les océans », à divers autres ateliers et à une session organisée par l'AIECP intitulée « 20 ans de contrôle et d'inspection uniformes et efficaces ».

Le Secrétaire Général a également mentionné que la Présidente faisait partie du panel de l'atelier organisé par les Conseils Consultatifs. Dans ce panel, Mme Bermúdez a fait une intervention sur le succès des Conseils Consultatifs, qui était basée sur les conclusions de l'examen des performances 2022. Elle a également fait une intervention sur les attentes concernant le Pacte européen pour les océans, qui était basée sur le mandat précédemment approuvé par le Comité Exécutif.

La Présidente a salué la qualité de l'atelier organisé conjointement par les Conseils Consultatifs. Elle a attiré l'attention sur le nombre important, y compris de haut niveau, de représentants de la Commission à la Journée européenne de la mer, ce qui démontre la pertinence d'une participation à cet événement.

- **Préparation de la Conférence des Nations Unies sur les océans (Nice, 9-13 juin 2025)**

Le Secrétaire Général a rappelé que Christine Absil (Vice-présidente) et lui-même avaient participé à la Conférence des Nations Unies sur les océans 2022 au nom du MAC et a ajouté qu'il participerait à l'édition 2025. L'édition 2025 comprendrait une « zone bleue » avec la session plénière et plusieurs événements parallèles ainsi qu'une « zone verte » avec un large éventail d'événements parallèles. Plusieurs sujets d'intérêt pour le MAC devraient être abordés, notamment la politique alimentaire, la nutrition, la lutte contre la pêche INN et le commerce. En outre, la présidente de la Commission européenne présentera le Pacte européen pour les océans.

Javier Ojeda (FEAP) a salué le Secrétaire Général pour avoir veillé à ce que le MAC soit représenté.

Questions diverses

Aucune.



Résumé des points d'action

- Planification des réunions :
 - Le Secrétariat diffusera des informations supplémentaires sur l'organisation de la réunion de septembre 2025 à Gran Canaria (Espagne).
- Stratégie pour l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche :
 - Une fois que l'appel à contribution de la Commission sera publié, le Secrétariat fera circuler un questionnaire pour recueillir les contributions des membres en vue de la préparation de l'avis par le Groupe de Travail 2.

DRAFT



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Observateur
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation	Observateur
Camille Maisonneuve	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Christine Absil	Good Fish Foundation	Membre
Dominic Rihan	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Felicidad Fernández Alonso	ANFACO-CECOPECA	Membre
Fernando Andresen Guimarães	European Commission	Expert
Giuseppe Scordella	COPA-COGECA	Membre
Guus Pastoor	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Iñigo Azqueta Ruiz-Gallardón	FEICOPECA	Observateur
Ioannis Antonopoulos	European Commission	Expert
Janne Posti	Conxemar	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Observateur
Jules Danto	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Kinga Malinowska-Facci	European Commission	Expert
Laure Guillevic	WWF	Membre
Luis Molledo	European Commission	Expert
Patrick Murphy	IS&WFPO	Observateur
Pawel Szatkowski	European Commission	Expert
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Thibault Pivetta	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Présidente

DRAFT

